

« Le volet littoral et maritime » du SCoT Provence Méditerranée



(Dénomination choisie par les élus du Syndicat Mixte du SCoT Provence Méditerranée pour désigner ce que le code de l'urbanisme intitule :

« CHAPITRE INDIVIDUALISE VALANT SCHEMA DE MISE EN VALEUR DE LA MER »)

Déroulement de la soirée

18H30 :

Accueil des participants et introduction générale de Robert BENEVENTI,
Président de Syndicat Mixte du SCoT PM

18h40 :

Présentation des motivations de la démarche et rappel des autres démarches « mer et littoral » sur le territoire / *Gilles VINCENT, Vice-Président du Syndicat Mixte du SCoT PM en charge de la Commission « Mer et Littoral »*

18H50 :

Présentation de l'état d'avancement de la démarche et des 10 grands constats issus du diagnostic du volet littoral et maritime du SCoT PM / *AU[dat]*

Questions / Réponses

20H00 : Clôture

Déroulement de la soirée

18H30 :

Accueil des participants et introduction générale de Robert BENEVENTI,
Président de Syndicat Mixte du SCoT PM

18h40 :

Présentation des motivations de la démarche et rappel des autres démarches « mer et littoral » sur le territoire / Gilles VINCENT, Vice-Président du Syndicat Mixte du SCoT PM en charge de la Commission « Mer et Littoral »

18H50 :

Présentation de l'état d'avancement de la démarche et des 10 grands constats issus du diagnostic du volet littoral et maritime du SCoT PM / AU[dat]

Questions / Réponses

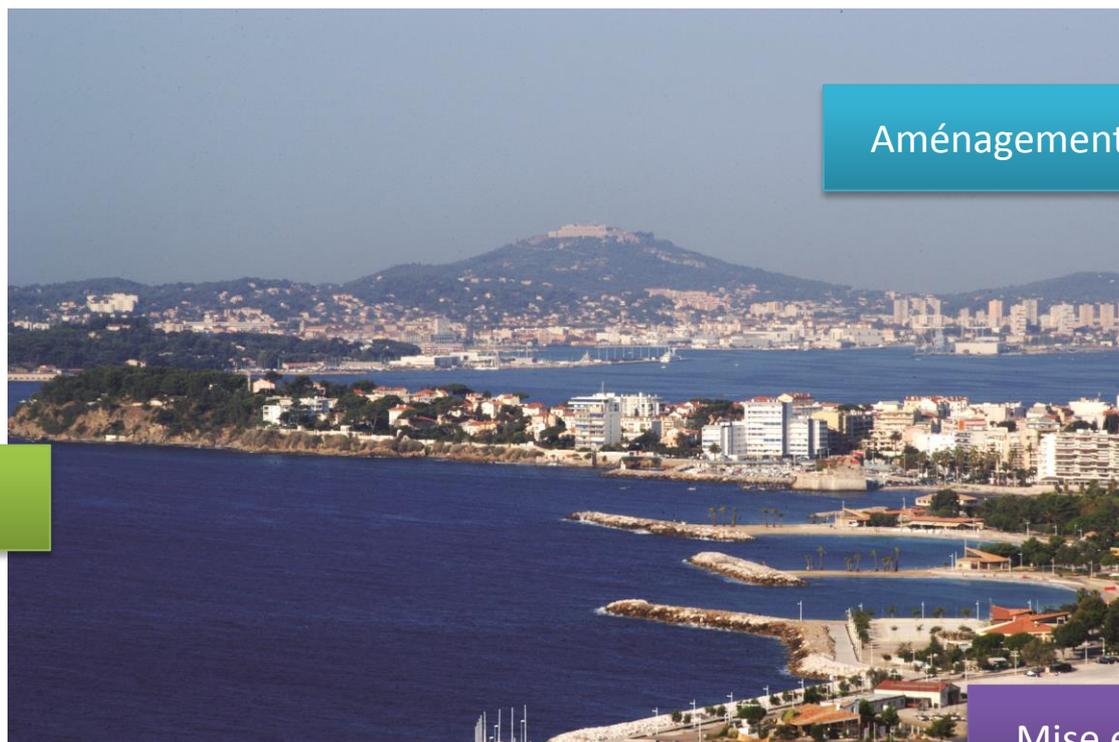
20H00 : Clôture

Le volet littoral et maritime vient compléter le SCoT Provence Méditerranée sur la mer...

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification stratégique à l'échelle intercommunale visant la mise en cohérence des politiques publiques (habitat, économie, transports, environnement...)

Le SCoT Provence Méditerranée a été approuvé le 16 octobre 2009
Il comprend 32 communes dont 15 communes littorales





Aménagement

Protection

Mise en valeur

Objet d'un SCoT de la mer :

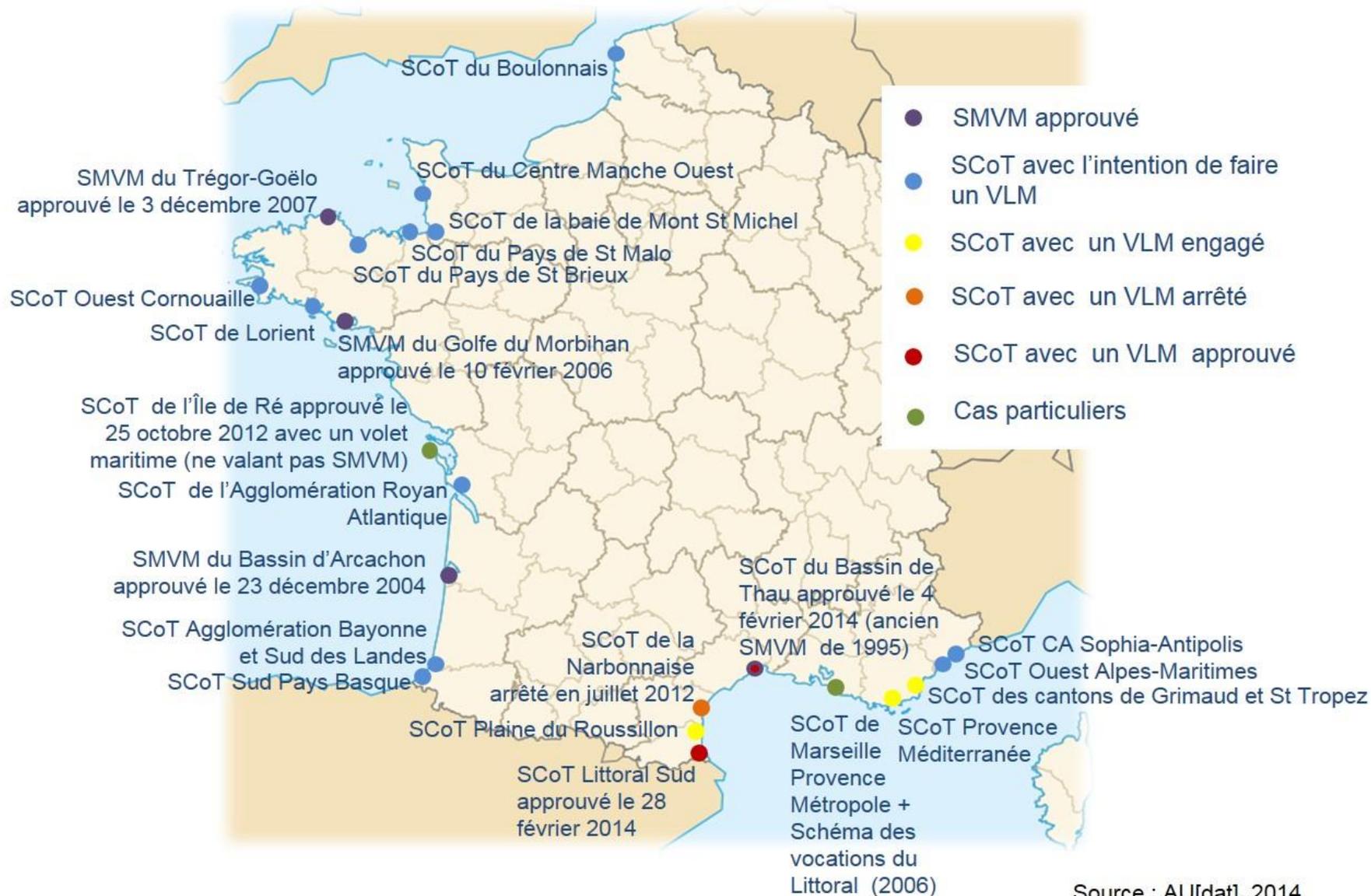
Définir des mesures de protection du milieu marin

Préciser les vocations de l'espace marin et organiser les usages en mer

Définir les conditions de développement des équipements industriels et portuaires

Prendre en compte les relations réciproques de la terre et la mer

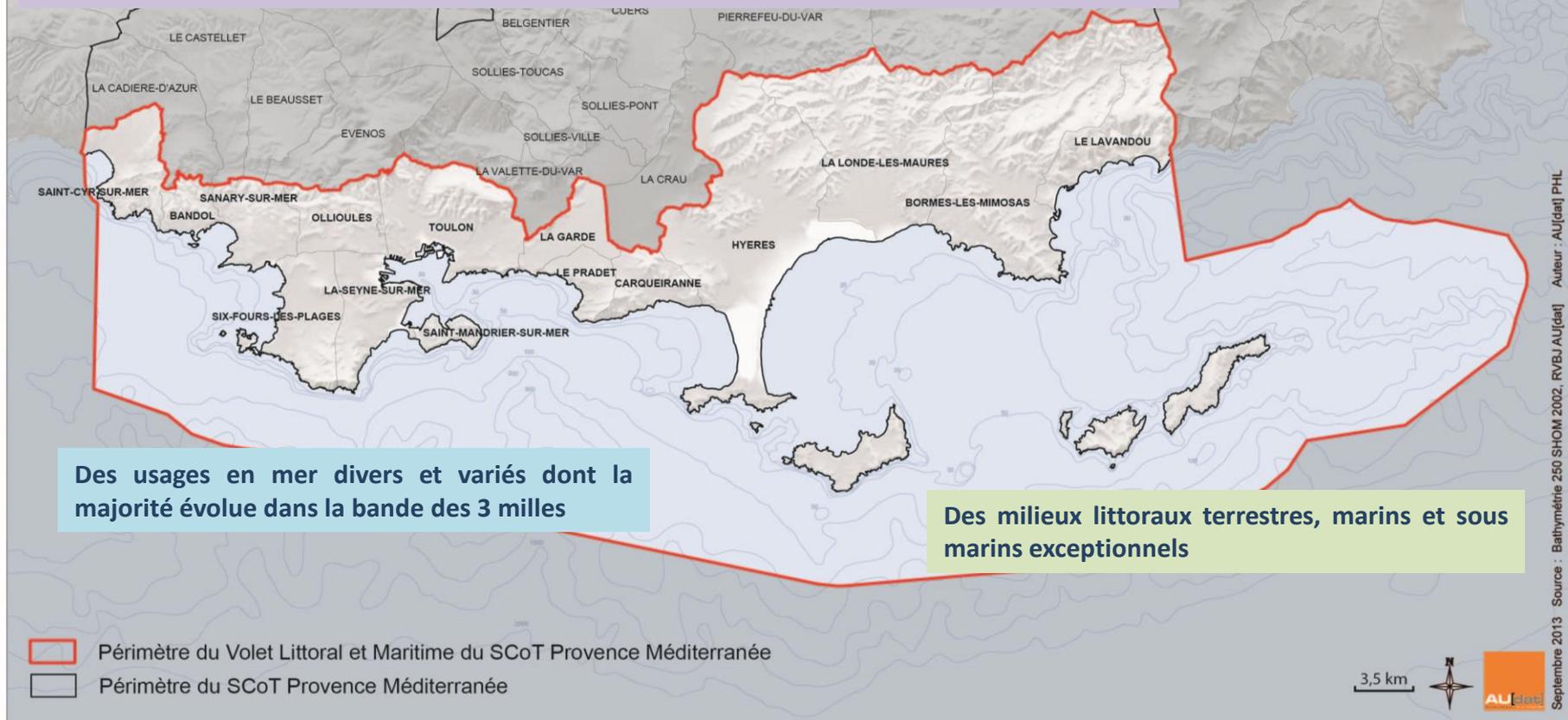
...dont 20% des SCoT littoraux métropolitains se sont emparés



Source : AU[dat], 2014

Les 15 communes littorales du SCoT constituent une réalité géographique, sociologique, économique et environnementale :

- un linéaire côtier de presque 300 km en comptant les îles (30% du linéaire PACA)
- 80% de la population du SCoT
- 83% des emplois
- Siège d'activités économiques, touristiques ou non touristiques en lien avec la mer



Déroulement de la soirée

18H30 :

Accueil des participants et introduction générale de Robert BENEVENTI,
Président de Syndicat Mixte du SCoT PM

18h40 :

Présentation des motivations de la démarche et rappel des autres
démarches « mer et littoral » sur le territoire / *Gilles VINCENT, Vice-
Président du Syndicat Mixte du SCoT PM en charge de la Commission
« Mer et Littoral »*

18H50 :

Présentation de l'état d'avancement de la démarche et des 10 grands
constats issus du diagnostic du volet littoral et maritime du SCoT PM /
AU[dat]

Questions / Réponses

20H00 : Clôture

- **mieux connaître les usages du littoral**, terrestre et marin, identifier les intérêts en présence et les concilier;
- **appréhender les problèmes d'environnement**, leur interaction et le moyen de mettre en place des protections adaptées;
- répondre à l'objectif d'une **gestion intégrée des zones côtières**, que nous assigne le droit européen et l'Etat français;
- **harmoniser et mettre en cohérence les différentes politiques** s'exerçant dans cet espace (contrats de baie, Natura 2000 en mer, aires marines protégées, démarches portuaires...). Loin d'être concurrentes, ces démarches pour la plupart « sectorielles » soit au regard de leurs objectifs, soit au regard de leur champ géographique, vont s'intégrer dans le volet littoral et maritime du SCoT qui est un document de planification générale;
- **disposer d'un cadre de référence** pour les différents décideurs publics non seulement en ce qui concerne les décisions d'urbanisme (PLU – permis de construire), mais aussi celles relatives aux usages du domaine public maritime, terrestre et marin (création de port, concessions de plages etc...);
- clarifier l'application des **dispositions de la loi Littoral**, notamment en ce qui concerne les espaces marins à préserver (L 146-6);
- mettre en place **une stratégie de gestion des espaces compris dans le périmètre** sur la base d'une vision globale et commune entre les acteurs publics concernés et en concertation avec les acteurs privés.

→ cf. les objectifs poursuivis (délibération du 7 décembre 2012)

***C'est le prolongement du SCoT terrestre :
une démarche globale de planification littorale et maritime qui s'appuie mais aussi complète, intègre et
articule d'autres démarches plus spécifiques ou plus sectorielles.***

Les démarches avec lesquelles le volet littoral et maritime doit être compatible

Plan d'Action pour le Milieu Marin en Méditerranée occidentale : en cours, approbation prévue fin 2015

Document stratégique de façade : en attente d'éléments de cadrage nationaux pour débiter le dispositif

SDAGE du bassin Rhône Méditerranée : en cours de révision, consultation du public du 19 déc. 2014 au 19 avril 2015, approbation prévue fin 2015

SAGE du bassin versant du Gapeau : en cours, approbation prévue fin 2017

Plan de Gestion des Risques d'Inondation et Stratégie locale de gestion des risques pour le TRI Toulon-Hyères : en cours, consultation du public du 19 déc. 2014 au 19 avril 2015, approbation prévue d'ici fin 2015

Charte du Parc National de Port-Cros : en cours, consultation institutionnelle de sept. à nov. 2014, enquête publique du 8 déc. 2014 au 16 jan. 2015, arrêt en CE fin du printemps 2015

Les démarches que le volet littoral et maritime doit prendre en compte

Schéma régional de développement de l'aquaculture en PACA : en cours, approbation prévue début 2015

Les démarches locales voisines du volet littoral et maritime

DOCOB Natura 2000 des sites en mer :

- Baie de la Ciotat : en cours, approbation prévue en 2016
- Embiez-Cap Sicié : en cours, approbation prévue juin 2015
- Rade d'Hyères (3 sites) : en cours, approbation prévue début 2016

Contrats de baie :

- Rade de Toulon n°2 (2013-2018) : en cours d'animation sur la période 2013-2018
- Îles d'Or (2015-2020) : en cours, approbation prévue fin 2015
- de la métropole marseillaise (2015-2020) : le projet de périmètre comprend la baie des Lecques et la commune de Saint-Cyr-sur-Mer, en cours d'élaboration, agrément provisoire en octobre 2012, constitution du Comité de Baie en décembre 2013, agrément définitif prévu pour mars/avril 2015.

Les démarches des territoires limitrophes au territoire Provence Méditerranée

Site Natura 2000 « Corniche varoise » : DOCOB validé le 16 mai 2013. En animation.

Volet littoral et maritime du SCoT des cantons de Grimaud et Saint-Tropez : en cours

SCoT Marseille Provence Métropole : approuvé en juin 2012 (schéma des vocations littorales de MPM en 2006)

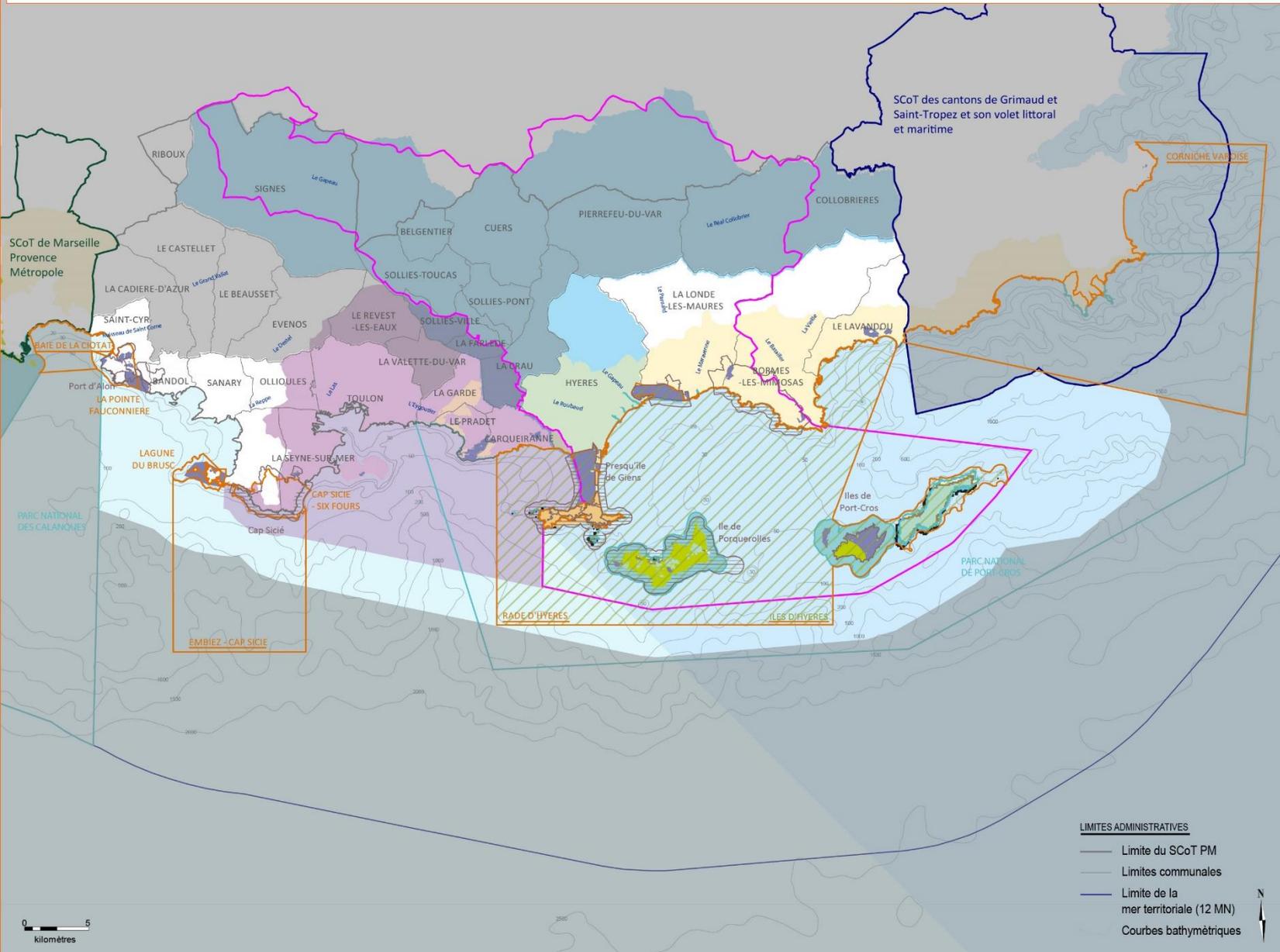
Parc national des Calanques : décret du 18 avril 2012 de création du Parc National. Charte mise en œuvre actuellement.

Les autres démarches « mer et littoral » :

Schéma départemental de la mer et du littoral du Var : validé le 17 juin 2011, Charte Départementale de la Mer et du Littoral de 2012, 9 projets lauréats de l'appel à projets GIZC depuis mi-2013 (24 mois)

Stratégie régionale de la mer et du littoral de PACA : votée le 29 octobre 2012, étude sur le patrimoine maritime immobilier des ports et villes portuaires (pour mi-2015), Charte des Ports de Plaisance et de Pêche de PACA (votée le 17 octobre 2014)

...dans lequel le VLM devient une stratégie globale d'aménagement, de protection et de mise en valeur de l'espace terrestre et marin du littoral



LES DEMARCHES REGLEMENTAIRES

- **Parcs nationaux**
 - Coeur maritime
 - Coeur terrestre
 - Aire maritime adjacente
 - Aire optimale d'adhésion / Aire potentielle d'adhésion pour le PNPC
- **Sites classés du littoral / partie maritime**
 - / ▨
- **Propriétés du Conservatoire du Littoral (+ intervention sur le DPM naturel de Port d'Alon-la Moutte)**
 -
- **Sites Natura 2000 côtier ou en mer :**
 - ▨ Directive Habitat
 - ▨ Directive Oiseaux
- **Périmètre du SAGE Gapeau**
- **Périmètre de la Stratégie locale de gestion des risques inondations pour le TRJ Toulon-Hyères (soumis à consultation)**



LES DEMARCHES VOLONTAIRES

- **Contrat de Baie :**
 - ▨ Périmètre du Contrat de Baie de la rade de Toulon n°2
 - ▨ Périmètre du Contrat de baie des Iles d'or
- **Sanctuaire Pelagos**



- **Schéma Départemental de la Mer et du Littoral**



LIMITES ADMINISTRATIVES

- Limite du SCoT PM
- Limites communales
- Limite de la mer territoriale (12 MN)
- Courbes bathymétriques



Date : Juillet 2012 Source : AUI/detj, DREAL PACA, Conservatoire du Littoral 2011, TPM, PN des Calanques, PN de Port-Cros, IGN BD ALB 2002, IGN BD TOPO 2003, Auteur : L. PINON / A. PHILIP / E. LE MOAL

Déroulement de la soirée

18H30 :

Accueil des participants et introduction générale de Robert BENEVENTI,
Président de Syndicat Mixte du SCoT PM

18h40 :

Présentation des motivations de la démarche et rappel des autres
démarches « mer et littoral » sur le territoire / Gilles VINCENT, Vice-
Président du Syndicat Mixte du SCoT PM en charge de la Commission
« Mer et Littoral »

18H50 :

Présentation de l'état d'avancement de la démarche et des 10 grands
constats issus du diagnostic du volet littoral et maritime du SCoT PM /
AU[dat]

Questions / Réponses

20H00 : Clôture

En novembre 2010, le comité syndical formalise sa volonté d'élaborer un chapitre individualisé valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer dit « volet littoral et maritime »



En juin 2012, le comité syndical élabore et adopte un Livre Bleu : éléments de cadrage pour l'élaboration du volet littoral et maritime du SCoT PM

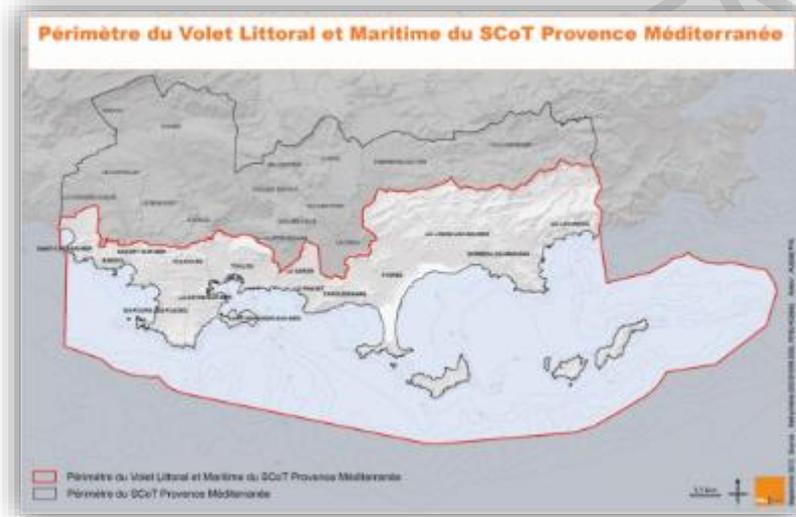
- Pour démontrer l'intérêt de la démarche y compris par rapport aux autres existantes ou en cours
- Pour mobiliser les différents acteurs publics et privés concernés et recueillir leurs premières attentes
- Pour définir une feuille de route pour la conduite et l'élaboration d'un diagnostic
- Pour disposer d'un premier support pour engager la nécessaire concertation avec le public et les associations concernées

En décembre 2012, le comité syndical prescrit à cet effet une procédure de révision du SCoT et dans ce cadre définit un périmètre cohérent à terre et en mer...

- 15 communes littorales : elles concentrent 80% de la population du SCoT et des emplois
- 3 milles en mer à partir des lignes de base droites : ils concentrent les habitats marins à forte valeur écologique (herbiers, coralligène, tête de canyons), majorité des usages en mer et la majorité des périmètres des démarches en mer (contrats de baie, Natura 2000 en mer, Parc National de Port-Cros)

..et s'appuyant sur les périmètres des démarches limitrophes :

- Limite Ouest : limite de l'AMA du Parc National des Calanques
- Limite Est : limite du périmètre du volet littoral et maritime du SCoT des Cantons de Grimaud et Saint-Tropez



Le Rapport de présentation du SCoT (art. R122-2 du CU)

Décrit les conditions de l'utilisation de l'espace marin et terrestre du littoral

Indique les perspectives d'évolution de ce milieu

Explique les orientations retenues en matière de développement, de protection et d'équipement

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT (art. L122-1-3 du CU)

Fixe les objectifs des politiques publiques partagés en la matière

Le DOO du SCoT (art. R122-3 du CU)

Mentionne les orientations relatives aux cultures marines et aux activités de loisirs

Précise les vocations des différents secteurs de l'espace maritime

Précise les conditions de compatibilité entre les différents usages de ces secteurs

Précise les conséquences qui en résultent pour l'utilisation des diverses parties du littoral qui sont liées à cet espace

Précise les mesures de protection du milieu marin

Définit les orientations et principes de localisation des équipements industriels et portuaires s'il en est prévu

Les documents graphiques (art. 4 du décret du 5/12/86)

Les caractéristiques du milieu marin

L'utilisation des espaces maritimes et terrestres

La vocation des différents secteurs

Les espaces bénéficiant d'une protection particulière

L'emplacement des équipements existants et prévus

Les annexes (art. 4 du décret du 5/12/86)

La liste et la description sommaire des principales études exécutées en vue de l'élaboration du schéma

Une note rappelant le résultat des études consacrées à la qualité des eaux, les conséquences qui en découlent et les objectifs retenus

Une note sur l'érosion marine

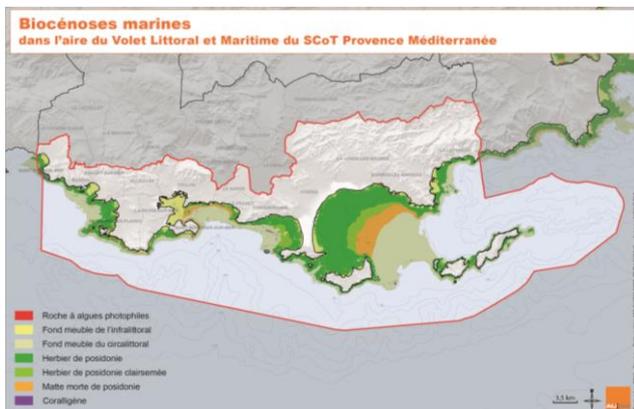


En décembre 2012, le SCoT Provence Méditerranée passe une convention de Recherche et Développement avec le BRGM pour la réalisation d'une étude sur les aléas littoraux (érosion, submersion) à l'échelle du SCoT PM

→ Un sujet majeur du VLM

→ Déclinée en 4 axes :

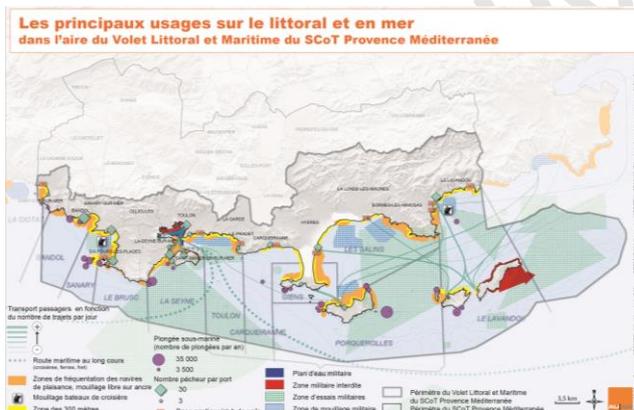
- Axe 1 : Caractérisation de l'aléa érosion du trait de côte
- Axe 3 : Caractérisation et cartographie de l'aléa submersion marine
- Axe 2 et 4 : Evaluation des stocks sédimentaires littoraux sous-marins



L'élaboration d'un Etat Initial de l'Environnement littoral et marin (en cours)

→ Une large connaissance grâce aux nombreux diagnostics sur le territoire

→ Caractérisation de l'état des habitats marins, de la qualité de l'eau et des sédiments marins



L'élaboration d'un diagnostic territorial (en cours)

→ Alimenté par des études complémentaires réalisées par l'AUdat (Economie maritime, ports, ports à sec)

→ Synthétisé sous forme de 10 grands constats

→ En juin 2013, la Commission Littoral du SCoT Provence Méditerranée identifie 4 sujets prioritaires du « volet littoral et maritime » : risques naturels littoraux, environnement littoral et marin, usages du littoral et en mer et plaisance

Un volet littoral et maritime du SCoT pour :

Risques naturels littoraux

Par exemple, avoir une meilleure connaissance du phénomène actuel et futur et aller vers une stratégie globale de gestion du trait de côte à l'échelle du SCoT.

Environnement littoral et marin

Par exemple, définir des mesures de protection du milieu marin et généraliser les bonnes pratiques sur la base des démarches existantes.

Usages du littoral et en mer

Par exemple, définir des vocations de l'espace littoral et marin et préciser les conditions de compatibilité des usages actuels et anticiper le développement de nouveaux usages.

Plaisance

Par exemple, aller vers une stratégie transversale et intégrée du développement durable de la plaisance sur le territoire

Risques naturels littoraux

Constat n°1 : un phénomène érosion et/ou submersion localisé et impactant à différents degrés

Environnement littoral et marin

Constat n°2 : une grande biodiversité et une richesse écologique, bien identifiées, bien préservées par la réglementation et bien gérées, mais ponctuellement fragilisées

Constat n°3 : vers une atteinte généralisée des objectifs européens pour la qualité des masses d'eau côtières ; une qualité préoccupante des sédiments dans les ports et dans la petite rade de Toulon

Usages du littoral et en mer

Constat n°4 : une multiplicité d'usages présents dans 4 bassins maritimes aux vocations plus ou moins spécialisées

Constat n°5 : pas ou peu d'exploitation de ressources marines nouvelles et de développement d'activités nouvelles mais des acteurs mobilisés

Constat n°6 : des sites de renommée régionale, nationale et internationale pour les activités de sports et loisirs nautiques

Constat n°7 : des concurrences entre usages ponctuelles et surtout saisonnières

Plaisance

Constat n°8 : une demande de places pour les navires de plaisance non satisfaite qui dépasse les capacités d'accueil dans les ports, les zones de mouillages sous AOT et à terre

Sujets transversaux en lien avec le volet terrestre du SCoT

Constat n°9 : une interface terre-mer variée aux multiples facettes

Constat n°10 : Provence Méditerranée, premier territoire du Var pour la concentration d'établissements et d'emplois dans l'économie maritime (plaisance, nautisme, R&D, pêche...)

Constat n°1 : un phénomène érosion et/ou submersion localisé et impactant à différents degrés

Evaluation des Risques Naturels Littoraux (érosion, submersion) sur le périmètre du SCoT Provence Méditerranée (Convention de R&D BRGM/SM SCoT PM)

Les objectifs :

- > Approche diagnostique à l'échelle du territoire du SCoT
 - Meilleure connaissance partagée des phénomènes d'érosion côtière et de submersion marine (inventaire, caractérisation, quantification)
 - Travail sur l'aléa et non le risque (Risque = Alea X Enjeu)
 - Détermination d'un aléa érosion côtière
 - Evaluation de l'aléa submersion marine et cartographie associée
 - Evaluation du budget sédimentaire sur la plage sous-marine proche
- > Approche prospective sur l'évolution de ces risques dans un futur proche
 - Détermination des tendances historiques de l'évolution du trait de côte
 - Impact du changement climatique avec la remontée attendue du niveau marin sur les zones soumises à la submersion marine
- > Produire des données actualisées à partager (citoyens, experts, gestionnaires, décideurs)

Constat n°1 : un phénomène érosion et/ou submersion localisé et impactant à différents degrés

Une mission déclinée en 4 axes :

- > Axe 1 : Caractérisation de l'aléa érosion du trait de côte
 - Entretiens techniques avec les communes, TPM
 - Analyse de l'évolution historique du trait de côte
 - Réflexion prospective de cette évolution

- > Axe 3 : Caractérisation et cartographie de l'aléa submersion marine
 - Inventaire des phénomènes historiques (tempête, submersion, dégâts)
 - Détermination des périodes de retour des événements (Reconstitution des climats de vagues 1979-2009)
 - Détermination des niveaux d'inondation marine permanente (surcote) et temporaire (jet de rive) pour les secteurs côtiers bas
 - Cartographie de l'aléa sur MNT Litto3D

- > Axes 2 et 4 : Evaluation des stocks sédimentaires littoraux sous-marins
 - Phase bibliographique (2013) – Evaluation préliminaire sur base bibliographique
 - Phase prospection de terrain par géophysique marine petits-fonds (réalisée en octobre 2014)
 - Phase cartographique de synthèse pour intégrer tous les résultats à l'échelle du SCoT et permettre de conclure sur la possibilité de mettre en place une gestion dynamique des sédiments sur le territoire

CONSTAT n°1 : un phénomène érosion et/ou submersion localisé et impactant à différents degrés



Constat n°2 : une grande biodiversité et une richesse écologique, bien identifiées, bien préservées par la réglementation et bien gérées, mais ponctuellement fragilisées

Éléments de diagnostic :

- Des habitats marins divers, globalement de bonne vitalité, supports d'une grande biodiversité, des fonctions écologiques riches.
- Une richesse marine bien inventoriée (35 ZNIEFF) ; bien préservée et gérée (18 sites classés en mer, 2 sites d'intervention du Conservatoire du Littoral sur le DPM, Parc National de Port-Cros, 6 sites Natura 2000).
- Des aménagements littoraux gagnés sur la mer entre les années 1950 à 1980 (ports, plages artificielles, émissaires en mer, ouvrages de défense contre l'érosion...) qui ont induit une destruction des petits fonds côtiers.
- Des impacts liés aux usages ponctuels : les impacts mécaniques (le mouillage), les impacts liés aux rejets (bateaux, émissaires) et les impacts liés aux prélèvements sur la ressource halieutique.
- Des sites plus ou moins sous pression : des sites à enjeux notamment sur les îles de Hyères, les rochers des Deux Frères, la lagune du Brus, la calanque de Port d'Alon-la Moutte. La fragilisation de la posidonie est observée sur l'ensemble du périmètre, avec des concentrations élevées d'impacts dans la rade de Hyères, entre Giens et Porquerolles, le golf de Giens, la baie de La Garonne, la rade des Vignettes, la baie de Bandol.
- Un développement des algues envahissantes qui concurrencent les espèces locales et qui sont disséminées dans l'ensemble du périmètre marin notamment du fait du mouillage des navires hors des ports.



Crédit photos : Andormède Océanologie



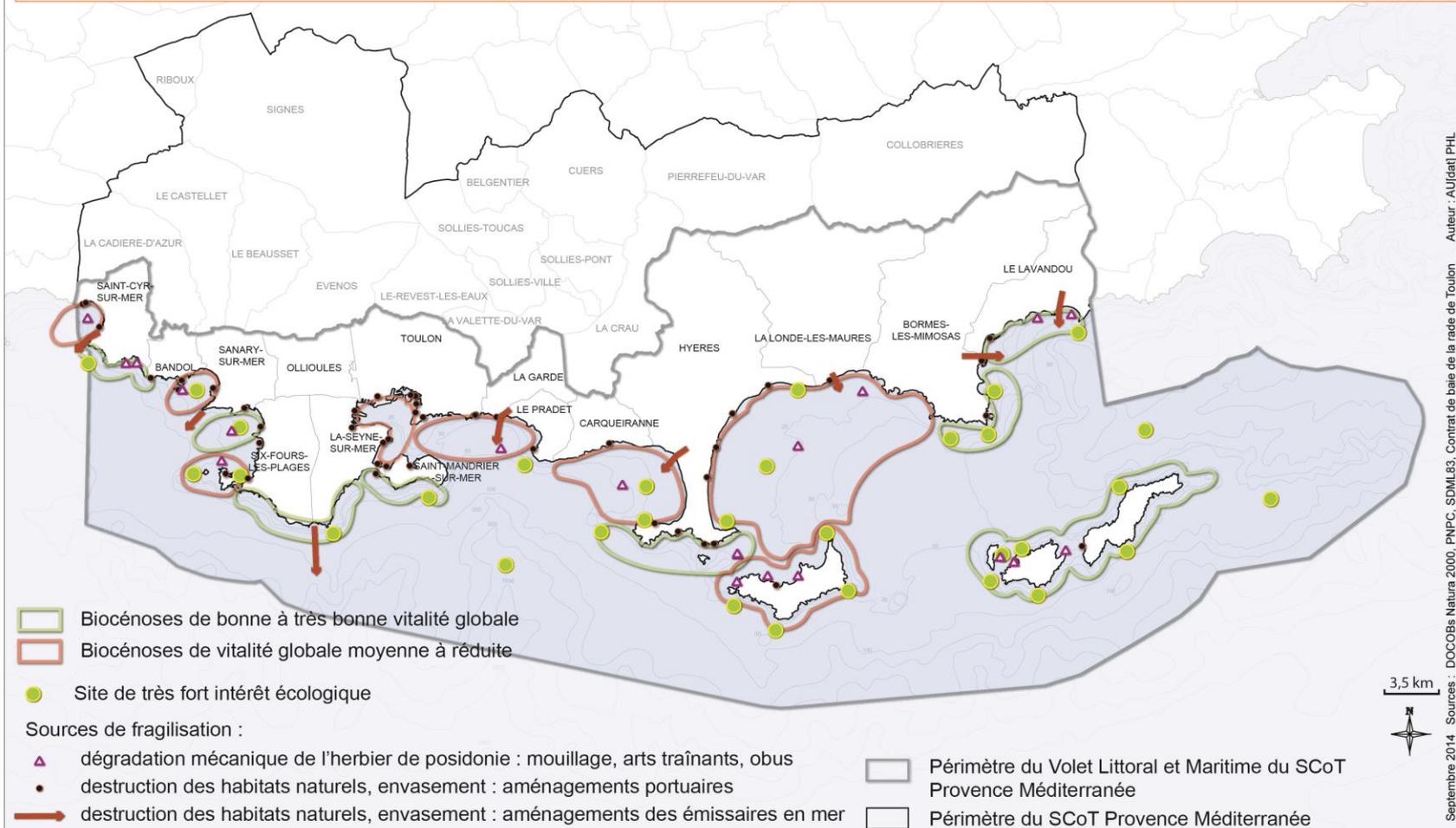
Crédit photos : Andormède Océanologie

Constat n°2 : une grande biodiversité et une richesse écologique, bien identifiées, bien préservées par la réglementation et bien gérées, mais ponctuellement fragilisées

Autres démarches « mer et littoral » traitant de la thématique

- Compétences du Directeur du Parc National de Port-Cros et projet de charte
- Les 2 Contrats de Baies
- DOCOBs, contrats et chartes des sites Natura 2000 en mer / Intervention du Conservatoire du littoral sur le Domaine Public Maritime immergé
- Schéma départemental de la mer et du littoral
- La prise en compte de cette thématique dans la gestion du Domaine Public Maritime et les contrôles réalisés par l'Etat
- La gestion des stocks de pêche par les Prud'homies et le Comité Départemental des Pêches
- CA TPM : implantation de mouillages écologiques forains et pour la plongée sous-marine (dispositif SUBMED)

CONSTAT n°2 : une grande biodiversité et une richesse écologique, bien identifiées, bien préservées par la réglementation et bien gérées, mais ponctuellement fragilisées
Type d'illustration possible



Auteur : AU[dat] PHL
Septembre 2014. Sources : DOCOBs Natura 2000, PNPC, SDML83, Contrat de baie de la rade de Toulon

Constat n°3 : vers une atteinte généralisée des objectifs européens pour la qualité des masses d'eau côtières ; une qualité préoccupante des sédiments dans les ports et dans la petite rade de Toulon

Éléments de diagnostic :

- Des bassins versants vecteurs de pollutions domestiques ou diffuses mais une bonne qualité globale des masses d'eau côtières du fait de la dilution des pollutions en mer ouverte¹.
- Une bonne qualité des eaux de baignade sur l'ensemble des plages.
- Une qualité des eaux conchylicoles à surveiller dont dépend directement le maintien des cultures marines dans la baie du Lazaret (risques de contamination microbiologique et chimiques (plomb notamment)).
 - La rade de Toulon concentre la majeure partie des enjeux liés aux apports de pollution des bassins versants, elle est sous l'influence des activités industrialo-portuaires et d'une zone urbaine dense, avec des risques de pollution chimique (métaux lourds).
 - La rade de Hyères est concernée par les apports agricoles (nitrates, pesticides) et présente une forte densité d'établissements hospitaliers, avec des risques de pollution médicamenteuse (apports non caractérisés).
 - Des pollutions chimiques issues des rejets dans les ports, aux débouchés des émissaires, des exutoires d'eau pluviale et des zones de mouillage, qui altèrent ponctuellement la qualité des masses d'eau et l'état des habitats marins.
 - Les sédiments dans 1/3 des ports contiennent des substances chimiques à des concentrations variables (cf. réseau de surveillance REPOM²). La contamination en cuivre (issu des peintures antisalissure) reste élevée pour tous les ports analysés.
 - Les sédiments de la petite rade de Toulon sont fortement contaminés en métaux lourds dans la couche superficielle (0-20 cm)³, il s'agit d'une contamination historique (activités industrialo-portuaires et sabordage de la flotte) et actuelle (relargage des contaminants chimiques piégés dans les sédiments à l'occasion des travaux maritimes, voire même des mouvements des navires).
 - Des besoins indispensables de dragage des ports, un traitement de ces « déchets » hors du territoire et un site expérimental à l'échelle 1 ouvert à Brégaillon.



Credit photos : Andormède Océanologie

Credit photos : AU[dat]-ME

¹ D'après l'Etat des Lieux 2013 du SDAGE Rhône Méditerranée 2010-2015 en révision.

² Le suivi de la qualité des eaux et des sédiments REPOM mis en place par la DDTM du Var s'effectue dans 15 ports de plaisance et de commerce sur les 45 ports du SCoT Provence Méditerranée.

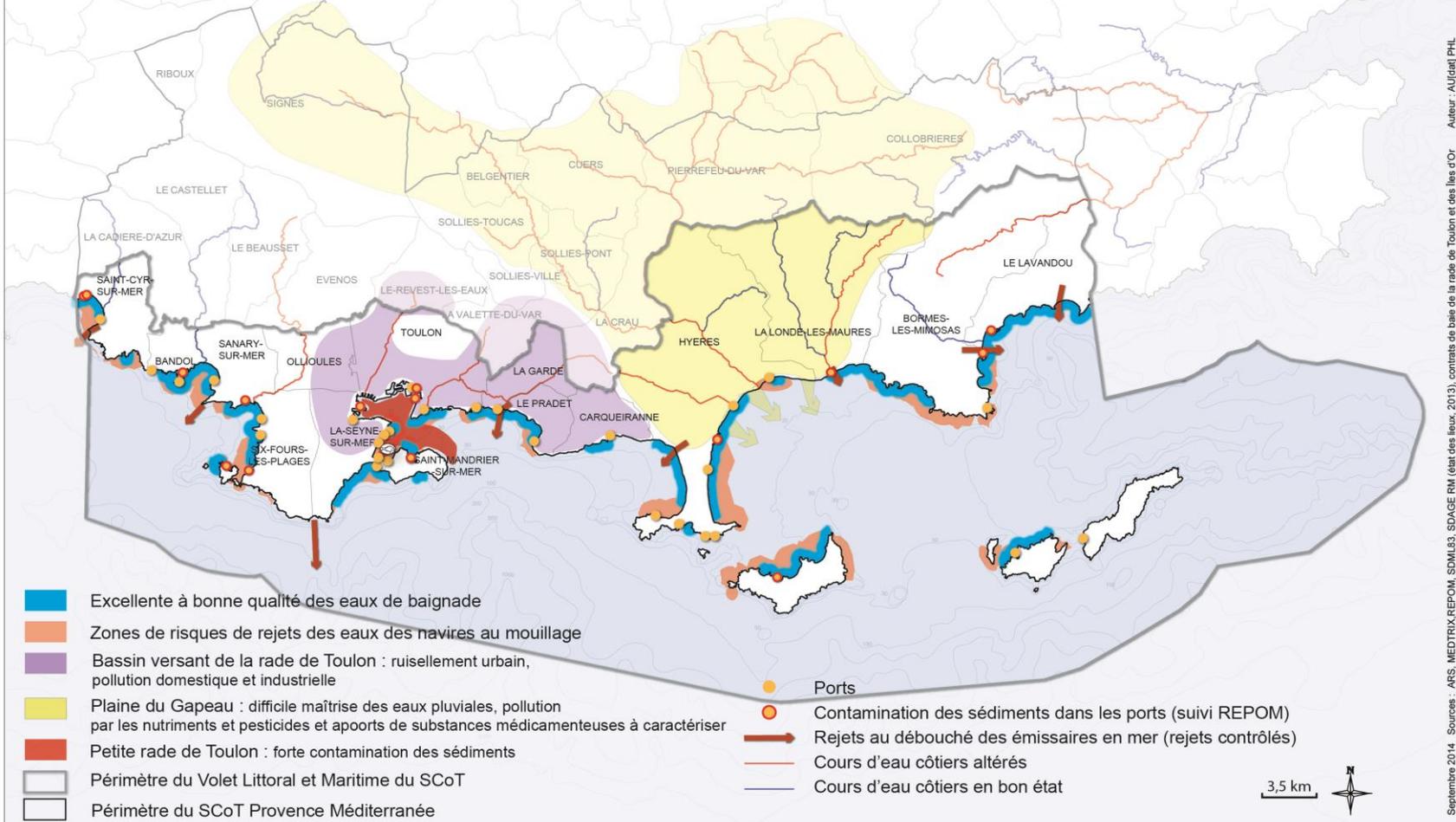
³ D'après une étude réalisée dans le cadre du Contrat de baie de la rade de Toulon n°1 en 2008/2009 (opération CARTOCHIM)

Constat n°3 : vers une atteinte généralisée des objectifs européens pour la qualité des masses d'eau côtières ; une qualité préoccupante des sédiments dans les ports et dans la petite rade de Toulon

Autres démarches « mer et littoral » traitant de la thématique

- Projet de charte du Parc National de Port-Cros
- Les 2 Contrats de baie
- DOCOBs, contrats et chartes des sites Natura 2000 en mer
- Schéma départemental de la mer et du littoral
- SAGE du Bassin Versant du Gapeau (en cours d'élaboration) et SDAGE Rhône-Méditerranée et son programme de mesures (en cours de révision, approbation prévue fin 2015)
- Profils de vulnérabilité des plages et gestion active des eaux de baignade (CA TPM et communes littorales hors TPM)
- Gestion environnementale des ports
- Suivis de l'état des masses d'eaux côtières organisés dans le cadre de la Directive Cadre sur L'Eau (Agence de l'Eau RMC / IFREMER)
- Projet SEDIMED à Brégaillon, SEDIPLATEFORME et « Cap Sédiments »

CONSTAT n°3 : vers une atteinte généralisée des objectifs européens pour la qualité des masses d'eau côtières ; une qualité préoccupante des sédiments dans les ports et dans la petite rade de Toulon
Type d'illustration possible



Auteur : AU[da] PHL
 Septembre 2014. Sources : ARS, MEDTRIX, REPOM, SDML83, SDAGE RM (état des lieux, 2013), contrats de baie de la rade de Toulon et des îles d'Or

Constat n°4 : une multiplicité d'usages présents dans 4 bassins maritimes aux vocations plus ou moins spécialisées

Éléments de diagnostic :

4 bassins maritimes identifiés concernant les usages littoraux et marins :

- **La petite rade de Toulon** support d'une mixité d'activités diversifiées (militaires, industrielles, portuaires, transports maritimes, croisières, ferries, fret, plaisance, cultures marines, nautisme, plages) dans un espace limité et très contraint comprenant deux sous-secteurs :

- la baie du Lazaret-Corniche Tamaris : cultures marines, ports, plages...

- les parties Nord (partie Brégaillon-Centre Toulon) et Sud (Saint-Mandrier) : industrialo-portuaire, maintenance navale, militaire, ingénierie et R&D.

- Des pratiques essentiellement touristiques, de sports et loisirs nautiques (baignade, plongée, sports de glisse...) et de pêche professionnelle qui évoluent dans 3 bassins géographiquement distincts :

- **la grande rade de Toulon**,

- **le bassin Ouest** (entre Saint-Cyr et Six-Fours),

- **le bassin Est** (entre Carqueiranne et Le Lavandou). Le bassin Est bénéficie de la renommée nationale voire internationale des îles d'Or et de la rade de Hyères, et à ce titre, il connaît une des plus forte fréquentation du SCoT sur les sites littoraux et marins. C'est également un secteur qui bénéficie d'une gestion environnementale importante et globale où se superposent différents dispositifs de protection et de gestion (PNPC, Natura 2000, Contrat de baie, Sanctuaire Pélagos, OGS...).



Crédit photos : Hortense Hébrard



Crédit photos : Hortense Hébrard



Crédit photos : AU[dat]



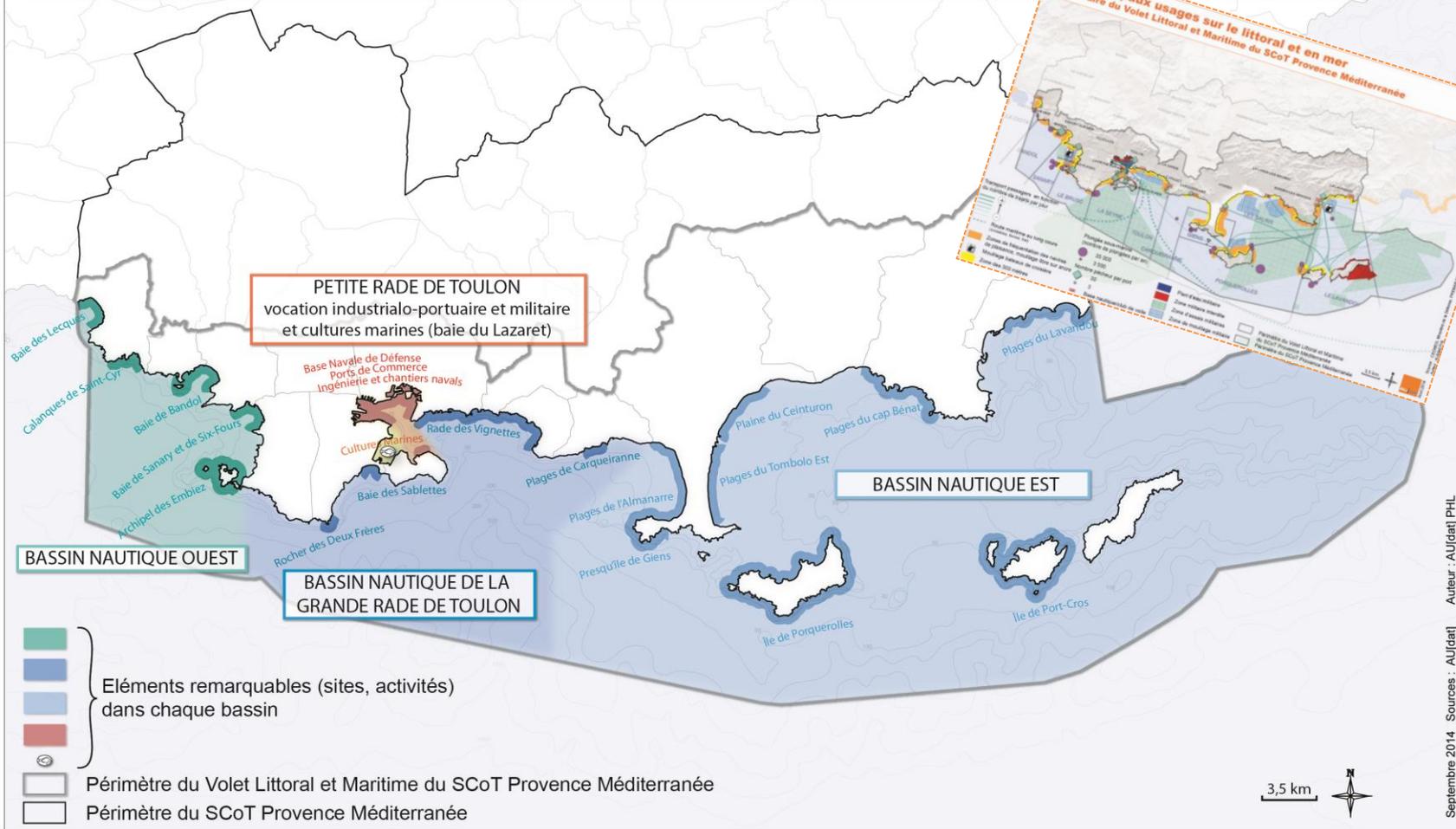
Crédit photos : AU[dat]

Constat n°4 : une multiplicité d'usages présents dans 4 bassins maritimes aux vocations plus ou moins spécialisées

Autres démarches « mer et littoral » traitant de la thématique

- Dans la petite rade de Toulon : projets d'aménagements portuaires et de l'interface terre-mer (TCA, La Seyne-centre, Brégaillon, corniche Tamaris)
- Dans le bassin Est : projet de charte du Parc National de Port-Cros : carte des vocations de l'aire maritime adjacente et des cœurs marins
- Dans l'ensemble des 3 bassins nautiques : les actions des clubs nautiques (organisation de compétition), de Var Provence Cruise Club (valorisation de l'accueil de la croisière dans les ports hors rade de Toulon), des offices de tourisme, des fédérations d'utilisateurs (valorisation, promotion des sites de pratiques)...

CONSTAT n°4 : une multiplicité d'usages présents dans 4 bassins maritimes aux vocations plus ou moins spécialisées



Constat n°5 : pas ou peu d'exploitation de ressources marines nouvelles et de développement d'activités nouvelles mais des acteurs mobilisés

Éléments de diagnostic :

- Des cultures marines exclusivement présentes dans la baie du Lazaret et ses abords (pointe de la Piastre à Saint-Mandrier). Un schéma régional de développement de l'aquaculture en PACA, piloté par le Préfet de Région, en cours d'élaboration.
- Un potentiel de vent éolien fixe sur 3 secteurs du SCoT principalement⁴ (secteur Ouest de la baie de La Ciotat à la rade du Bruscat, golfe de Giens et rade d'Hyères), mais plusieurs contraintes liées aux usages et à la nature des fonds marins excluent ou limitent l'implantation d'éoliennes posées sur le sol marin.
- Des expérimentations pour les autres énergies marines renouvelables :
 - R&D expérimentale en laboratoire pour la force houlomotrice (pôle mer Méditerranée) ;
 - le développement *in situ* de thalassothermie sur le front de mer de La Seyne-sur-Mer ;
 - les technologies se développent sur l'éolien flottant en Méditerranée occidentale, un projet expérimental est actuellement implanté au large du golfe de Fos (projet Vertiwind). Le territoire du SCoT PM pourrait potentiellement être concerné par des implantations d'éoliennes flottantes. Le Pôle Mer Méditerranée a fait émerger un comité de filière éolien offshore flottant en Méditerranée qui rassemble l'Etat, la Région et les industriels afin de structurer une filière industrielle dans ce domaine.
- Un projet de désalinisation d'eau de mer pour renforcer la ressource naturelle en eau de l'île de Porquerolles.
- Deux projets d'implantation d'activités de R&D sur les fonds marins du SCoT : un centre d'essai au large du Levant pour des projets d'off-shore profond (projet ABYSSEA) et un observatoire astronomique sous-marin au large de Saint-Mandrier (projet MEUST).



Crédit photos : Projet Vertiwind



Crédit photos : TPM

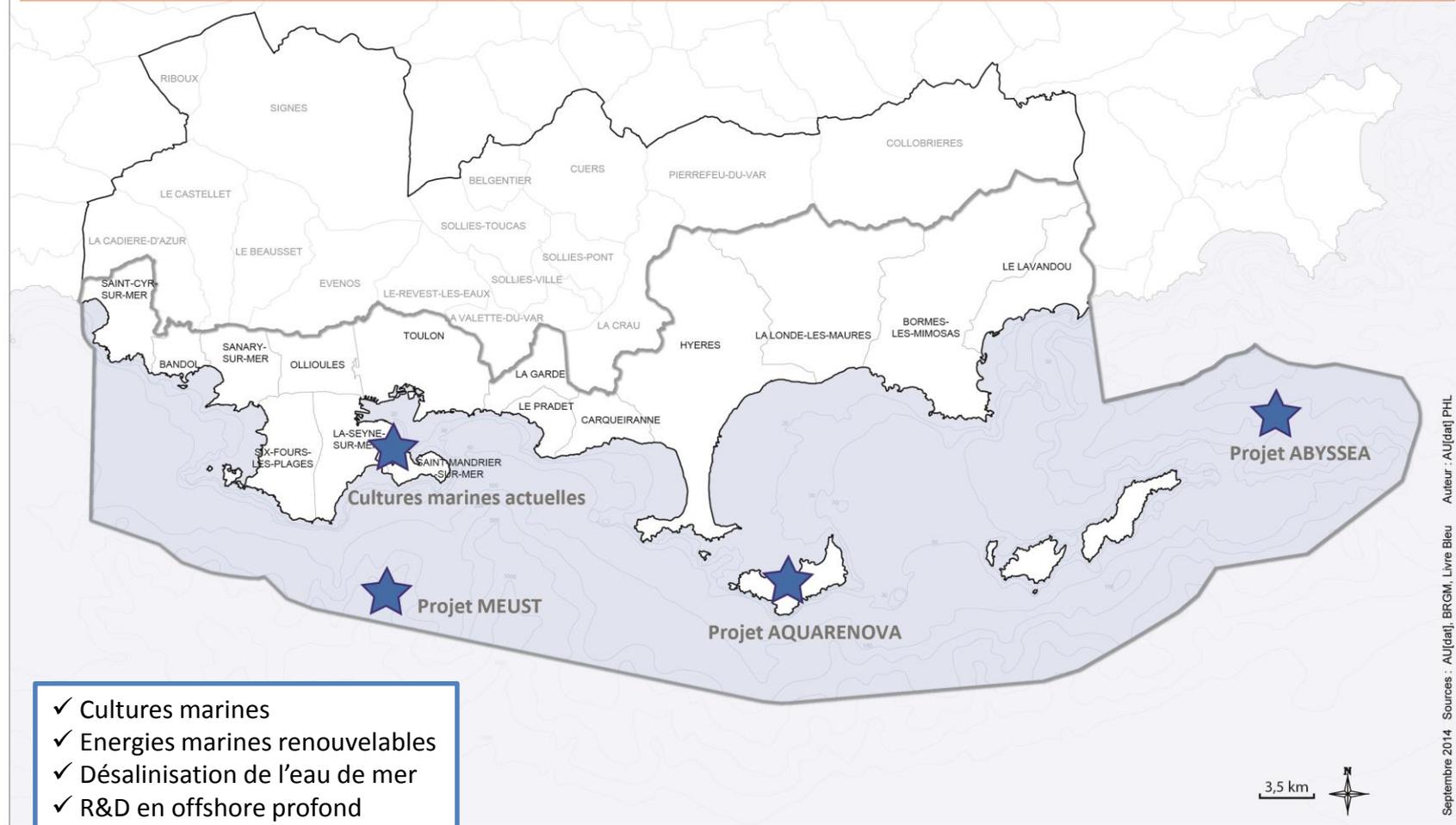
Constat n°5 : pas ou peu d'exploitation de ressources marines nouvelles et de développement d'activités nouvelles mais des acteurs mobilisés

Autres démarches « mer et littoral » traitant de la thématique

- Projet de charte du Parc National de Port-Cros
- Schéma régional de développement de l'aquaculture en PACA
- Actions de coordination et promotion des entreprises du Pôle mer Méditerranée et du comité de filière éolien offshore flottant (première rencontre scientifique et technique en juin 2014)
- Plan d'action pour le milieu marin en Méditerranée et son programme de mesures (en cours d'élaboration, approbation prévue fin 2015), avis consultatifs du Conseil Maritime du Façade sur les projets d'implantation des ces activités en mer

CONSTAT n°5 : pas ou peu d'exploitation de ressources marines nouvelles et de développement d'activités nouvelles mais des acteurs mobilisés

Type d'illustration possible



Constat n°6 : des sites de renommée régionale, nationale et internationale pour les activités de sports et loisirs nautiques

Éléments de diagnostic :

- Provence Méditerranée est support d'activités de sports et loisirs nautiques non motorisées à la fois présentes dans l'économie locale et spatialement le long du littoral et sur les plans d'eau.
- Forte présence de structures d'activités sportives maritimes (notamment sur Hyères, qui concentre près de 20 % des établissements de « loisirs-tourisme » au travers des activités sportives maritimes et des commerces de sport des 3 SCoTs littoraux du Var) : 158 établissements, au moins une base nautique / école de voile dans chaque commune et sur les îles Bendor, Embiez, Porquerolles, 2 clubs d'aviron (Toulon et La Seyne-sur-Mer)...
- Concernant les sports de glisse et la voile sportive, le bassin Est est reconnu internationalement (notamment Almanarre et rade de Hyères), mais des spots sont pratiqués sur l'ensemble du littoral, dont certains sont reconnus par les pratiquants (baie des Lecques à Saint-Cyr-sur-Mer, Brutal Beach et la Coudoulière à Six-Fours-les-Plages, la côte lavandouraine...).
- Il s'agit d'activités nautiques non motorisées et « douces » dans la mesure où elles n'ont pas d'impacts forts sur l'environnement, il est observé un développement de nouvelles formes de ces activités sportives type paddle, kite-surf...
- Certaines de ces pratiques peuvent être source de conflit, voire dangereuse, notamment avec la baignade en période estivale. Les plans de balisage encadrent la plupart de ces pratiques dans la bande des 300 m. Le plan de balisage de Hyères prévoit différents espaces dédiés à ces pratiques sur l'ensemble de son littoral et ainsi, encadre de manière très précise ces activités. Les pratiques du surf, skimboard, paddle, bodyboard..., sont autorisées dans les ZIEM mais elles sont potentiellement source de conflits avec les baigneurs.
- Des activités qui considèrent qu'elles n'ont pas toujours leur place dans la bande des 300 m, les pratiquants relèvent une problématique du partage de l'espace avec les baigneurs, les navires au mouillage, notamment.
- Concernant la plongée, le territoire concentre 60 % des plongées du Var dont 50 % sur Porquerolles et Port-Cros, mais aussi des spots reconnus par les pratiquants à l'Ouest, notamment Embiez-Grand Rouveau, les deux Frères et à l'Est notamment autour de Giens.
- Un développement des sentiers sous-marins (une petite dizaine dans le territoire).



Crédit photos : AU [dat]



Crédit photos : Jean-Marie LIOT / ASO

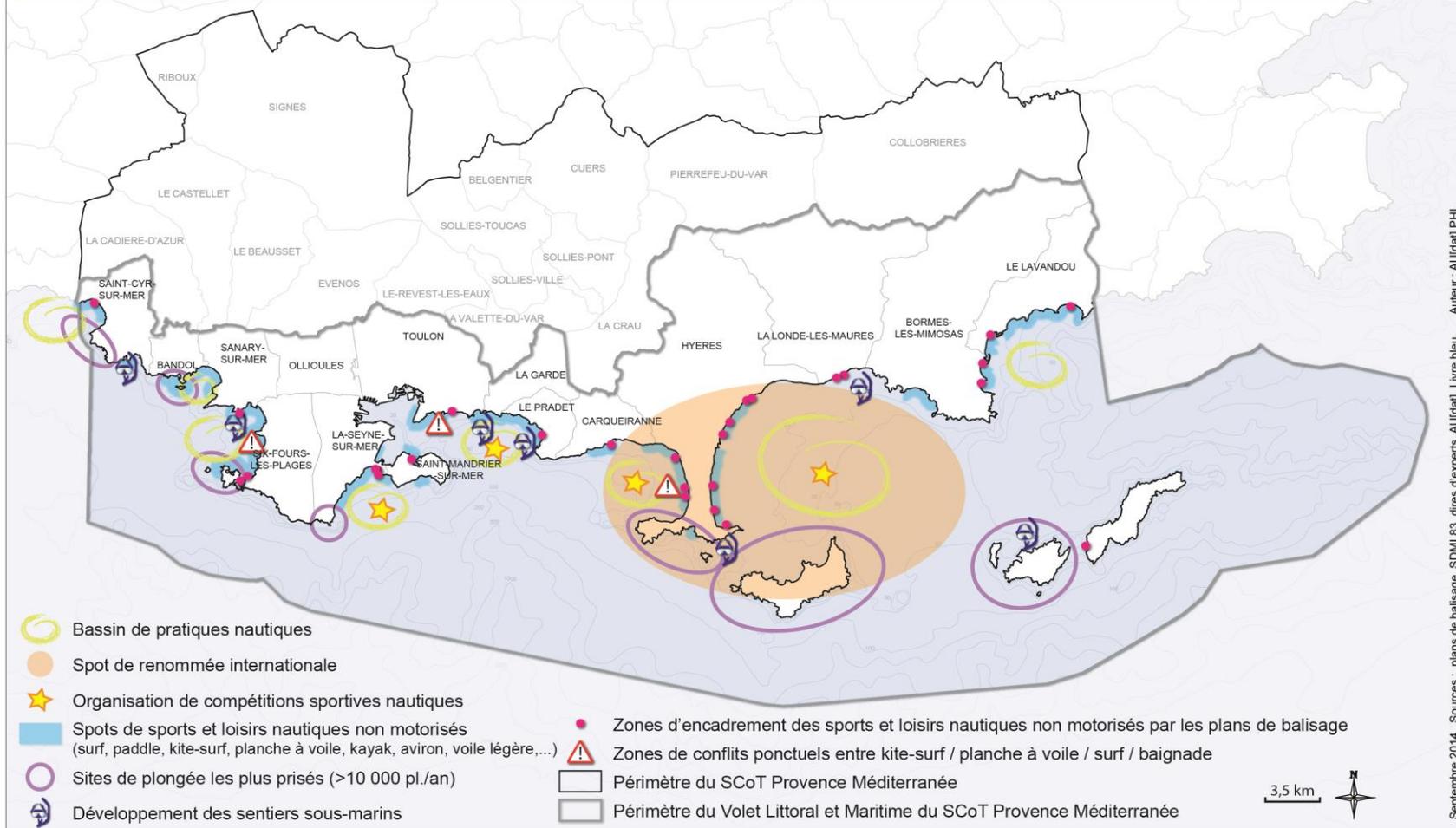
Constat n°6 : des sites de renommée régionale, nationale et internationale pour les activités de sports et loisirs nautiques

Autres démarches « mer et littoral » traitant de la thématique

- Projet de charte du Parc National de Port-Cros
- DOCOBs, contrats et chartes des sites Natura 2000 en mer
- Schéma départemental de la mer et du littoral
- Compétence du Préfet Maritime et pouvoir de police du Maire dans la bande des 300 m attenante aux communes littorales (plans de balisage)
- Collectivités et associations pour la création des sentiers sous-marins
- Actions de nombreuses fédérations d'usagers

CONSTAT n°6 : des sites de renommée régionale, nationale et internationale pour les activités de sports et loisirs nautiques sur l'ensemble du territoire

Type d'illustration possible



Constat n°7 : des conflits d'usages ponctuels et surtout saisonniers

Éléments de diagnostic :

- La petite Rade de Toulon, un espace contraint et mixte, dont les fonctions maritimes sont en fort développement (projets d'aménagements portuaires : TCA, La Seyne-Centre, Brégaillon, PAM de Saint-Mandrier, accueil de nouveaux bâtiments militaires à Toulon...).
- Certaines plages et zones de mouillage connaissent un phénomène de saturation mais uniquement saisonnier : les grandes plages du territoire (Les Lecques, Bandol, Bonnegrâce, Sablettes, Mourillon, Almanarre, Porquerolles, Cap Bénat-Ouest, Lavandou...). En découle un certain nombre de conflits d'usages notamment entre baigneurs, sports et loisirs nautiques, mouillage des navires de plaisance...
- Une insécurité sur le plan d'eau (autour des Embiez, golfe de Giens, rade d'Hyères...) du fait de la forte fréquentation en saison et de la navigation des plaisanciers ou engins nautiques tractés et VNM pouvant entraîner des conflits ponctuels avec les plongeurs, pêcheurs, chasseurs sous-marins...
- Les sites de plongée sous-marine connaissent également un phénomène de saturation entre pratiquants notamment sur les sites les plus prisés (Embiez, Port-Cros...).
- Sur l'ensemble du territoire, les nuisances causées par les VNM et les loisirs tractés motorisés (ski nautique, parachute ascensionnel...).
- Conflits d'usages pour l'accès à la mer sur les cales de mise à l'eau compte-tenu du faible équipement qu'elles comportent (une cale sur deux est actuellement fonctionnelle et ouverte au public sur le SCoT PM).



Crédit photos : Parc national de Port-Cros



Crédit photos : Site Internet ville d'Hyères

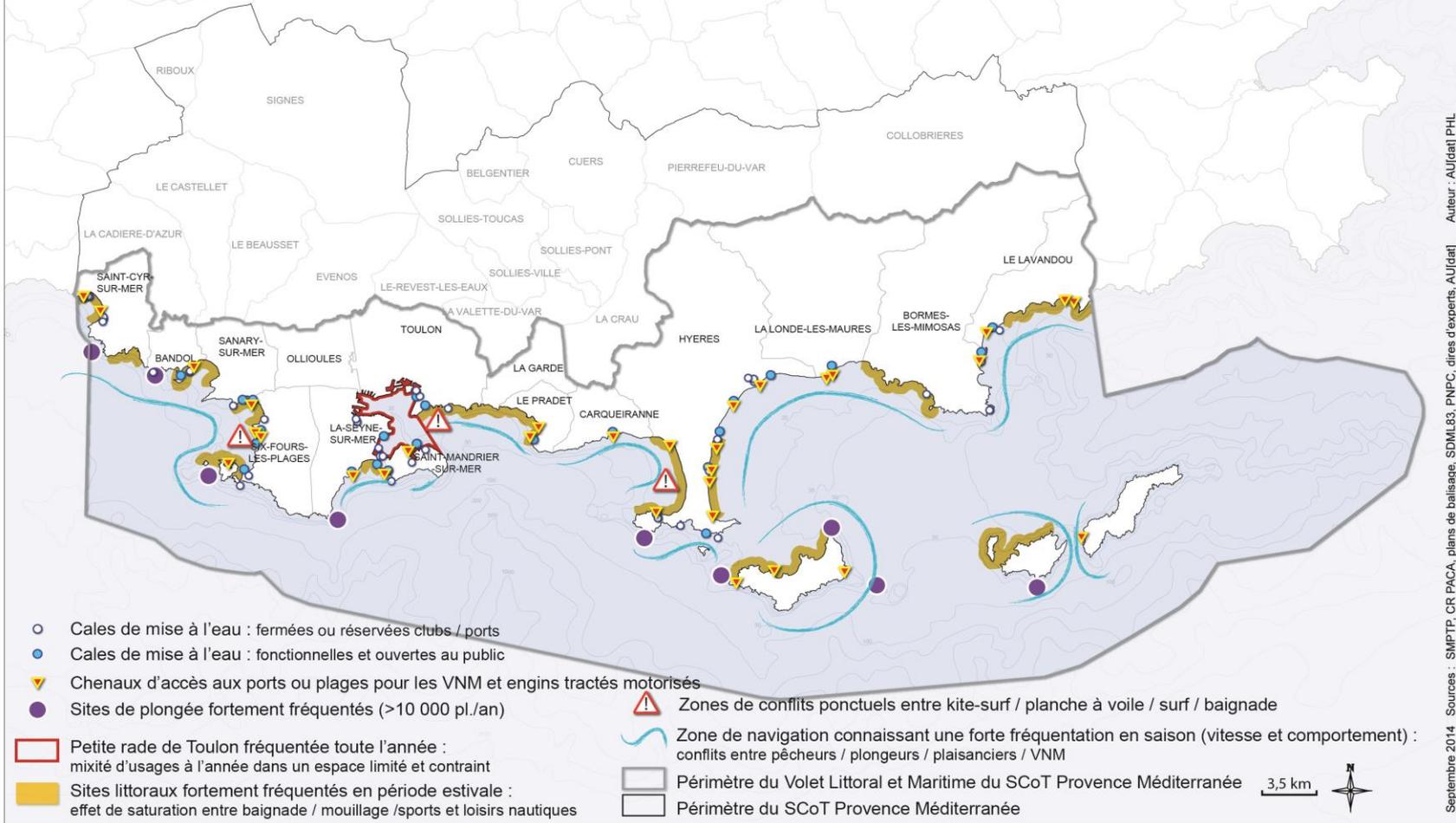
Constat n°7 : des conflits d'usages ponctuels et surtout saisonniers

Autres démarches « mer et littoral » traitant de la thématique

- Compétences du Directeur du Parc National de Port-Cros et projet de charte
- Schéma départemental de la mer et du littoral
- La réglementation de la navigation, la prise en compte de cette thématique dans la gestion du Domaine Public Maritime et les contrôles réalisés par l'Etat
- CA TPM : implantation de mouillages écologiques forains et pour la plongée sous-marine (dispositif SUBMED)

CONSTAT n°7 : des concurrences entre usages ponctuelles et surtout saisonnières

Type d'illustration possible



Septembre 2014 Sources : SMPPT, CR PACA, plans de balisage, SDML83, PNPC, atlas d'experts, AU[dat] Auteur : AU[dat] PHL

Constat n°8 : une demande de places pour les navires de plaisance non satisfaite qui dépasse les capacités d'accueil dans les ports, les zones de mouillages sous AOT et à terre

Éléments de diagnostic :

- Une capacité d'accueil déjà élevée : accueil dans les ports (17 000 anneaux, 1 100 postes en AOT, 6 000 bateaux stockés à terre) avec une demande qui dépasse l'offre (9 000 demandes en 2010 qu'il est difficile de satisfaire), problématique identique à toute la région PACA voire à toute la France.
- Un marché de la plaisance qui évolue vers la location et les services (à défaut de la vente) et qui nécessite des aménagements de services de qualité.
- 3 projets de création / extension portuaires identifiés : Nouveau Port de La Seyne, Port Lacustre à Hyères, Port Méditerranée à Six-Fours, soit une augmentation de 5 % de la capacité totale des postes à flot, des projets de réhabilitation / optimisation des quais (ex. Le Brusç).
- Le développement des parcs à bateaux est difficile à maîtriser pour les communes (1/4 des sites de stockage des navires sont localisés en zone N ou A donc « sauvages ») ; les PLU ne spécifient pas toujours l'interdiction de stocker des navires.
- Une problématique d'insuffisance de rotation des places dans les ports : entre 50 % et 80 % de bateaux « ventouses », en moyenne 4 sorties par an. Une rotation possible sur les places passagers : 3 800 anneaux, soit 20 % de la capacité totale.
- Des velléités pour le développement de cales de mises à l'eau qui nécessitent des investissements.
- Des ports au profil variés : 2/3 des ports accueillent de la petite plaisance (unités inférieures à 10 mètres), 1/3 des ports accueillent de la moyenne plaisance (unités pouvant mesurer jusqu'à 20 mètres), 1/5 des ports accueillent de la grande plaisance (unités supérieures à 24 mètres). Les unités de professionnels sont accueillis dans tous les ports (ce qui représente 8 % des places à flot).
- Un besoin d'accueil des navires de grande plaisance en lien avec les chantiers navals dans la rade de Toulon (La Seyne, Saint-Mandrier).
- Une concurrence pour les petites unités et les professionnels avec le développement de la moyenne plaisance et de la grande plaisance, alors que la demande porte essentiellement la petite plaisance (70 % des immatriculations en France sont de moins de 6 mètres et dans le Var, 80 % des embarcations sont de moins de 10 mètres).



Crédit photos : AU|dat



Crédit photos : Site Internet Radio Bandol

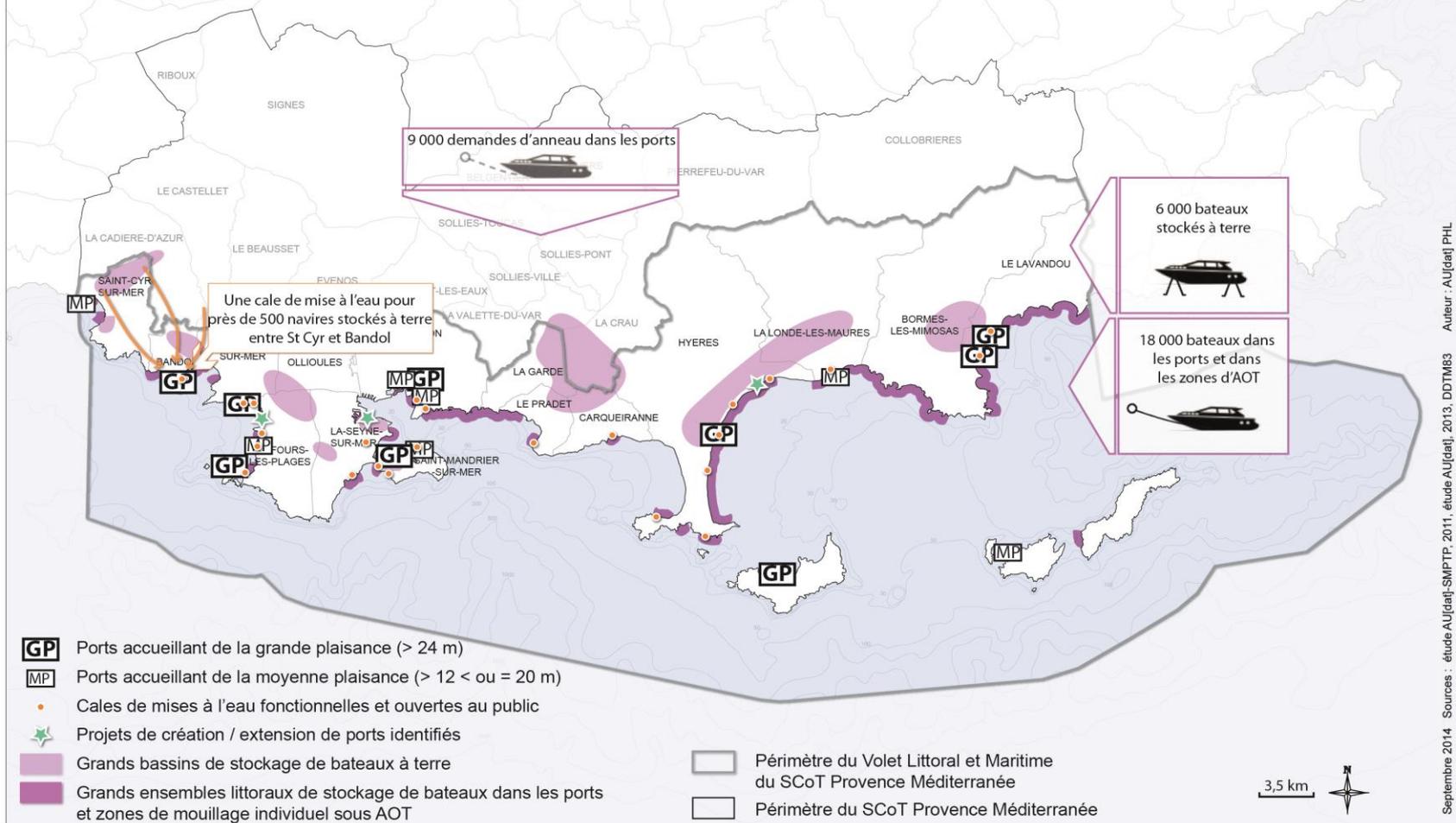
Constat n°8 : une demande de places pour les navires de plaisance non satisfaite qui dépasse les capacités d'accueil dans les ports, les zones de mouillages sous AOT et à terre

Autres démarches « mer et littoral » traitant de la thématique

- Projet de charte du Parc National de Port-Cros
- Schéma départemental de la mer et du littoral
- Les autorités portuaires (Syndicat Mixte Ports Toulon Provence et les communes) et les gestionnaires des ports : gestion des places de ports et porteurs des projets
- PLU : règlement adapté pour le stockage de bateaux (5 communes : Bormes, La Londe, Hyères, Saint-Cyr, La Seyne-sur-Mer)

CONSTAT n°8 : une demande de places pour les navires de plaisance non satisfaite qui dépasse les capacités d'accueil dans les ports, les zones de mouillage sous AOT et à terre

Type d'illustration possible



Constat n°9 : une interface terre-mer variée aux multiples facettes

constat transversal en lien avec le volet terrestre du SCoT

Éléments de diagnostic :

- Une interface terre-mer au profil varié : espaces naturels, en falaise ou en plaine (ex. : Pointe Fauconnière, Cap Sicié, Cap Garonne, Salins de Hyères...), espaces agricoles (Carqueiranne, Hyères...), espaces urbains et périurbains, portuaires et industriels (avec une concentration forte autour de la rade de Toulon).
- Des projets de requalification ou de mutation de l'interface, notamment à Six-Fours, La Seyne, Toulon, Hyères...
- Des enjeux différents en fonction du type d'interface : préservation, requalification, réhabilitation mutation :
 - o des espaces naturels et agricoles à l'interface terre-mer qui maintiennent des coupures d'urbanisation ;
 - o des espaces urbanisés à l'interface terre-mer ou ville-port stratégiques pour le développement ou la requalification : port Méditerranée à Six-Fours, TCA à Toulon, Corniche Tamaris et espace Grimaud à La Seyne, Parc d'Activités Marines à Saint-Mandrier, Tour Fondue et Porquerolles à Hyères... ;
 - o des espaces de « nature habitée » à l'interface terre-mer neutres présentant un enjeu de préservation paysagère.
- Un sentier du littoral historique :
 - o qui représente un atout pour le territoire et un accès à la mer pour tous ;
 - o plusieurs tronçons menacés par des éboulements de falaises, dans la plupart des cas liés aux ruissellements en haut de falaise, qui nécessite un investissement coûteux ;
 - o mutualisation de la gestion et de l'entretien du sentier par la CA TPM sur les communes de son territoire, hors TPM les communes interviennent individuellement ou avec l'appui du CG83.



Crédit photos : AU [dat]



Crédit photos : Hortense Hébrard

Constat n°9 : une interface terre-mer variée aux multiples facettes

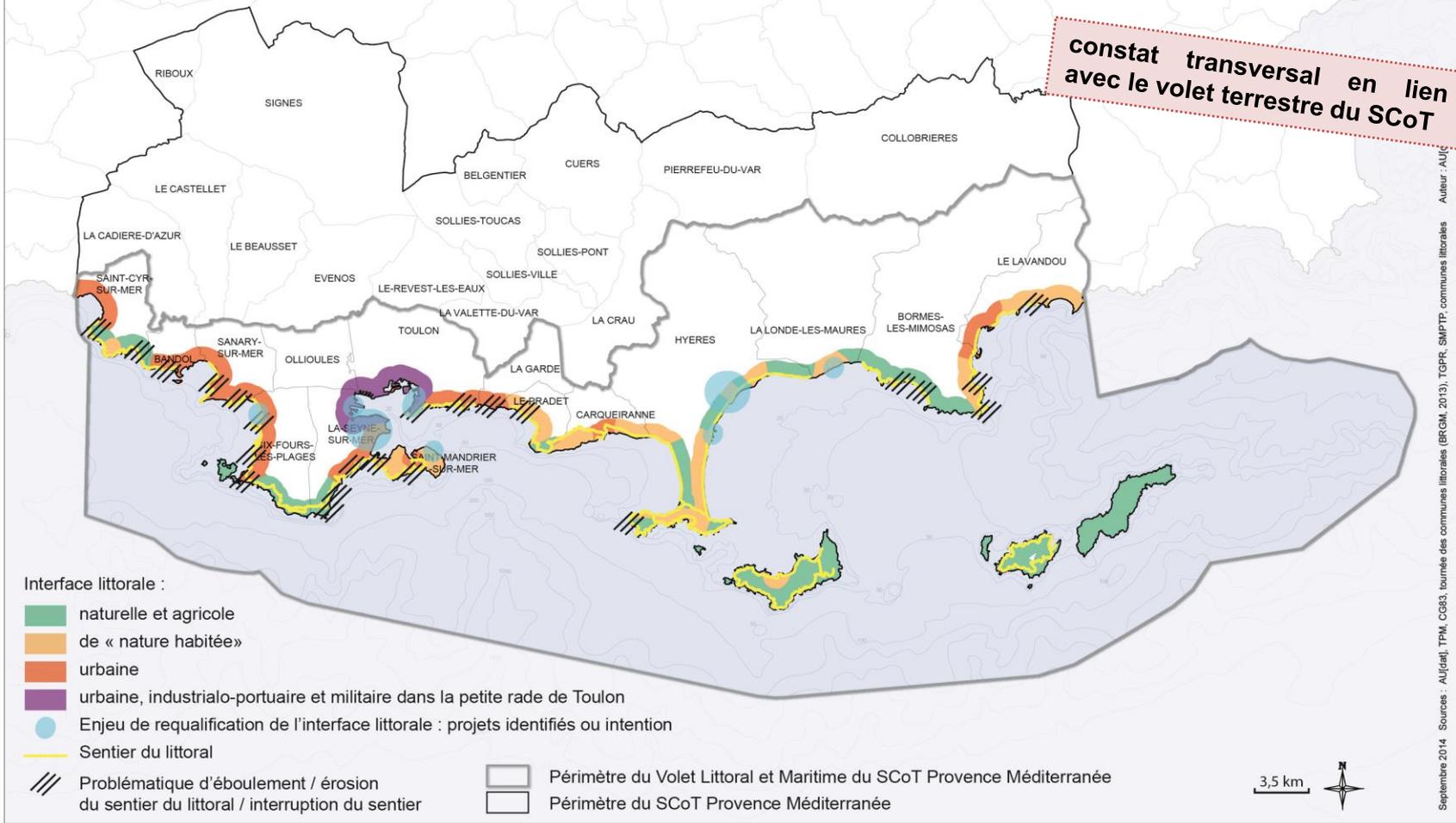
Autres démarches « mer et littoral » traitant de la thématique

- Projet de charte du Parc National de Port-Cros
- Projets d'aménagements portuaires et de l'interface terre-mer portés par le Syndicat Mixte Ports Toulon Provence, la CCIV, la CA TPM, les communes (TCA, La Seyne-centre, Brégaillon, corniche Tamaris à La Seyne, port d'Hyères, plaine du Ceinturon à Hyères, port Méditerranée à Six-Fours...)
- SCoT / PLU : définition des modalités d'application de la Loi Littoral (espaces remarquables, coupures d'urbanisation, espaces proches du rivage)

CONSTAT n°9 : une interface terre-mer variée aux multiples facettes

Type d'illustration possible

constat transversal en lien avec le volet terrestre du SCoT



Constat n°10 : Provence Méditerranée, premier territoire du Var pour la concentration d'établissements et d'emplois dans l'économie maritime (plaisance, nautisme, R&D, pêche...)

constat transversal en lien avec le volet terrestre du SCoT

Éléments de diagnostic :

- Le premier territoire du Var pour la concentration d'établissements et d'emplois dans l'économie maritime (même hors Défense).
- L'économie maritime représente de l'ordre de 1 000 établissements et 6 500 emplois (hors marine nationale), soit 3,5 % des emplois totaux du SCoT.
- La moitié des ports accueillent sur les terre-pleins des activités professionnelles (plongée, location de bateau, bateau-école, pêche professionnelle, bases nautiques, clubs de sports nautiques...).
- La plaisance et le nautisme représentent une filière économique en soi : vente, location, réparation, entretien, ports, gardiennage : soit 50 % des établissements et 73 % des emplois de l'économie maritime du SCoT PM (hors marine nationale). Une évolution du marché du nautisme qui tend vers une économie de l'usage plus qu'une économie de la propriété.
- Forte présence de structures d'activités sportives maritimes (notamment sur Hyères, qui concentre près de 20 % des établissements de loisirs-tourisme de tout le Var) : 158 établissements, au moins une base nautique / école de voile dans chaque commune et sur les îles Bendor, Embiez, Porquerolles, 2 clubs avirons (Toulon et La Seyne-sur-Mer)...
- Un développement des chantiers navals de grande plaisance (espace Grimaud, Parc d'Activités Marine de Saint-Mandrier).
- Un besoin pour le développement des fourrières, déconstruction maritimes.
- Un besoin d'espace au sein des ports et sur les communes littorales pour l'implantation des entreprises liées à la mer.
- R&D : 41 structures d'ingénierie marines, développement du Technopôle de la mer (Bregailon / Cagnarde), siège du Pôle Mer Méditerranée à Six-Fours...



Crédit photos : AUJ[dat]



Crédit photos : AUJ[dat]

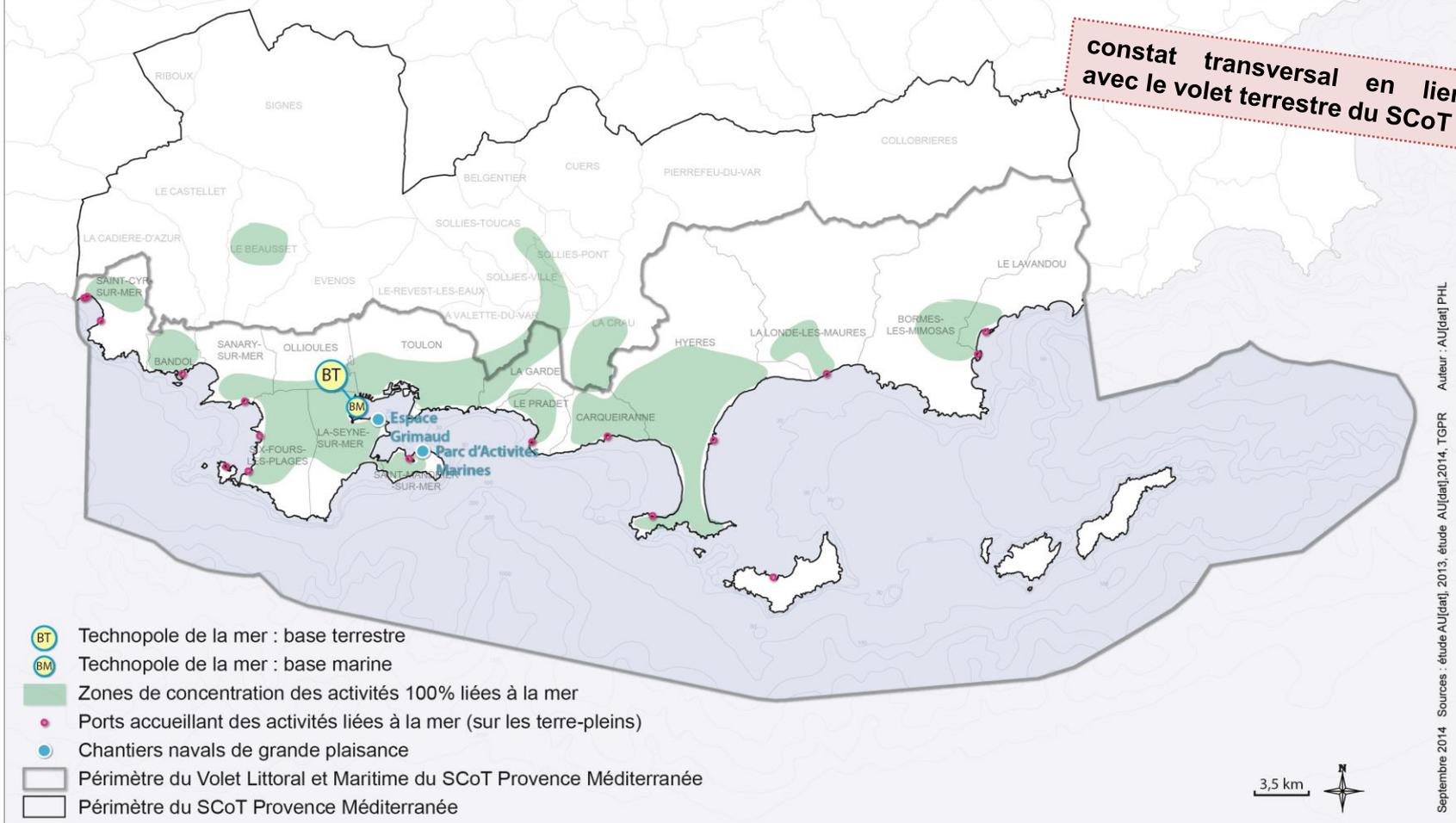
Constat n°10 : Provence Méditerranée, premier territoire du Var pour la concentration d'établissements et d'emplois dans l'économie maritime (plaisance, nautisme, R&D, pêche...)

Autres démarches « mer et littoral » traitant de la thématique

- Projet de charte du Parc National de Port-Cros
- Schéma départemental de la mer et du littoral
- Les actions du Pôle Mer Méditerranée, de TPM, de la CCIV et du Syndicat Mixte Port Toulon Provence : portage pour l'implantation de certaines entreprises.
- Grand Projet Rade piloté par TPM : orientations et principe de localisation du Technopôle de la Mer

CONSTAT n°10 : Provence Méditerranée, premier territoire du Var pour la concentration d'établissements et d'emplois dans l'économie maritime (plaisance, nautisme, R&D, pêche...)
Type d'illustration possible

constat transversal en lien avec le volet terrestre du SCoT



Déroulement de la soirée

18H30 :

Accueil des participants et introduction générale de Robert BENEVENTI,
Président de Syndicat Mixte du SCoT PM

18h40 :

Présentation des motivations de la démarche et rappel des autres
démarches « mer et littoral » sur le territoire / Gilles VINCENT, Vice-
Président du Syndicat Mixte du SCoT PM en charge de la Commission
« Mer et Littoral »

18H50 :

Présentation de l'état d'avancement de la démarche et des 10 grands
constats issus du diagnostic du volet littoral et maritime du SCoT PM /
AU[dat]

Questions / Réponses

20H00 : Clôture

Création d'une rubrique « volet littoral et maritime » sur le site internet www.scot-pm.com	
Mise à disposition d'un dossier d'information et d'un registre au siège du Syndicat Mixte	
Organisation d'une exposition	
Organisation de réunions publiques	 
Organisation d'ateliers thématiques de la concertation réunissant des acteurs, experts et usagers de la Mer	
Edition et diffusion d'un bulletin d'information sur support papier et téléchargeable sur le site www.scot-pm.com	